



Vue sur Saint-Maixent - Exireuil © Fabrice Joubert

Le CAUE conseille et accompagne

Les communes

Quelles sont les étapes pour mener à bien un projet ? Comment prendre en compte l'ensemble des enjeux ? Quand faut-il recourir à un architecte ? Faut-il toujours une mise en concurrence des professionnels ?

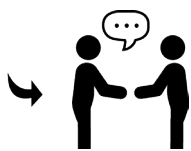
Un projet singulier

Le projet public évolue dans un cadre qui se complexifie. Le CAUE 79 est aux côtés des communes pour les conseiller et les accompagner au mieux. Tous les projets sont différents : certains nécessitent un simple conseil et d'autres une intervention plus complète.

Une réponse adaptée

Le CAUE porte la même attention à tous les projets, qu'ils soient modestes ou plus importants. Il en apprécie les qualités au regard du site et veille à ce qu'il soit en adéquation avec les besoins, les moyens humains et les ressources de la commune.

Un parcours sur-mesure et des étapes successives



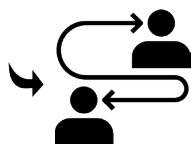
Le rendez-vous sur place

La commune sollicite le CAUE 79 et un conseiller vient sur place. La prise en compte du terrain est un préalable dans l'intervention du CAUE 79.



Les conseils

Ils comprennent souvent un état des lieux, un diagnostic et une analyse des besoins, ou encore un avis sur le projet (sans conventionnement).



Les accompagnements

Ils concernent la consultation des professionnels privés ou encore le recours à des démarches particulières (avec conventionnement).

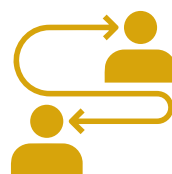
Les modalités

Contact par téléphone ou courriel au :
05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Le CAUE intervient en amont du projet : plus il est appelé tôt, plus ses conseils sont efficaces. Néanmoins, il est possible de faire appel au CAUE 79 à tout moment du projet.

Les points clés

- Aller sur le terrain et privilégier l'écoute
- Adapter la réponse à la demande de la commune
- Être progressif dans l'approche du projet
- Proposer des actions sur mesure si nécessaire



Certains projets nécessitent le recours à des démarches particulières : le CAUE 79 proposera alors un accompagnement spécifique.

↳ Les conseils - Définition du projet

Le Conseil Ponctuel

Premiers éléments de retour sur le projet : enjeux, premières suggestions et analyse, etc. Éléments sur méthodologie de projet.

Le Conseil Complet

Description plus précise du projet : définition des besoins, pré-diagnostic, etc.

Le Conseil Spécifique

Travail de simulation et de propositions sur le projet (schémas, croquis) ou une analyse poussée, etc. Participation aux jurys de concours.

↳ Les accompagnements - Mise en œuvre du projet

L' Accompagnement Ponctuel

Éléments pour une consultation simplifiée : cahier des charges, règlement de consultation.

L' Accompagnement Complet

Éléments pour une consultation avec 2 niveaux : sélection et auditions. Cahier des charges, règlement de consultation, participation aux auditions, aide à l'analyse des offres et aux réponses pour les candidats.

L' Accompagnement Spécifique

Demandes spécifiques et démarches particulières, sur des thèmes ou des politiques publiques ciblées. Interventions diverses : conseils, visites, ateliers pour habitants ou enfants, conférences, ou tout autre outil semblant adéquat pour répondre à la demande.

Le partenariat avec iD 79

Le CAUE peut solliciter iD 79, l'agence technique du département des Deux-Sèvres, lorsque le projet le nécessite. À l'inverse iD79 peut solliciter les compétences et savoir-faire des architectes et paysagistes du CAUE.

Quand les deux structures interviennent conjointement, un conseil élaboré est alors rédigé en commun et remis à la commune. Selon les cas, un conventionnement peut être proposé par la suite, soit avec iD79, soit avec le CAUE 79.

Les adhésions

- Moins de 500 hab. 50 €
- De 500 à 1 000 hab. 100 €
- De 1 000 à 2 000 hab. 200 €
- De 2 000 à 5 000 hab. 700 €
- De 5 000 à 10 000 hab. 900 € *
- Plus de 10 000 hab. 1 500 € *

* Lors d'un accompagnement, l'adhésion est abaissée à un maximum de 500 €.

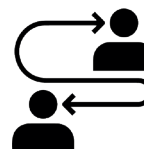
L'adhésion au CAUE est déduite de l'adhésion à iD79

Contributions



Les conseils

- Le Conseil Ponctuel
Sans participation
- Le Conseil Complet
Sans participation si adhésion
Forfait 700 euros sans adhésion
- Le Conseil Spécifique
Sans participation si adhésion
350 euros / jour sans adhésion



Les accompagnements

- L' Accompagnement Ponctuel
Forfait 500 euros si adhésion
Forfait 700 euros sans adhésion
- L' Accompagnement Complet
Forfait 750 euros si adhésion
Forfait 1050 euros sans adhésion
- L' Accompagnement Spécifique
250 euros / jour si adhésion
350 euros / jour sans adhésion

Notre approche

- Proposer un premier conseil gratuit pour toutes les demandes.
- Favoriser les communes adhérentes, laisser le choix de l'adhésion.
- Prendre en charge une partie du coût des accompagnements.